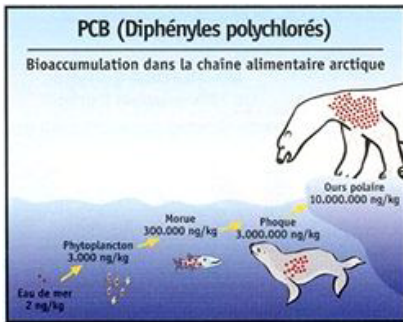


**GREENPEACE**



**POP**

## QU'EST-CE QU'UN POP ?



POP est l'abréviation pour Polluant Organique Persistant. C'est une molécule organique - c'est à dire une molécule dont la structure de base repose sur une combinaison d'atomes de carbone et d'hydrogène - dont la dissémination dans l'environnement est devenue problématique du fait de propriétés particulières : faible biodégradabilité (persistance), effets toxiques à très faible dose, capacité à s'accumuler dans la chaîne alimentaire (bioaccumulation). Ce caractère persistant couplé à une certaine volatilité explique qu'on puisse retrouver des POP très loin de leurs lieux d'émission, transportés par les courants marins ou atmosphériques ; ce qui fait de l'élimination des sources de POP un enjeu d'échelle mondiale.

### **Quelques POP célèbres**

Les dioxines demeurent les plus connus des POP, célébrité tragiquement acquise lors de l'explosion d'un réacteur dans l'usine chimique italienne Hofmann - Laroche de Seveso. Cet accident survenu en 1976 devait être à l'origine de toute la réglementation actuelle en matière de sécurité industrielle. Le vocable " dioxines " recouvre un grand nombre de molécules similaires et, par extension, on l'utilise aussi pour désigner les furanes et les PCB qui se forment par les mêmes mécanismes. En France, les principales sources de dioxines sont l'incinération des déchets et l'industrie métallurgique (qui n'est soumise à aucune norme d'émission sur les dioxines). De manière générale, toute opération qui met en œuvre de la matière organique et du chlore est susceptible d'en produire.

Les PCB furent également fabriqués intentionnellement. Sous le nom de pyralènes, ils servaient de produits ignifuges pour les transformateurs électriques. Extrêmement stables, les PCB se sont érigés en quelques décennies au titre d'ennemi environnemental numéro 1 après qu'on ait découvert les impacts de leur large dissémination dans les lacs et les océans. Un incendie survenu à Reims en 1983 et ses conséquences sanitaires, en particulier sur l'équipe d'intervention, devait persuader la France d'interdire l'usage des PCB dans les transformateurs en plusieurs étapes. Les opérations de décontamination sont encore en cours.

On peut citer, parmi les pesticides organochlorés, le DDT, cet insecticide miracle des années 50 encore utilisé en Afrique dans la lutte anti-malaria malgré une persistance et une toxicité dénoncées dès 1962 par Rachel Carson dans son "Printemps Silencieux". Le lindane est un autre de ces pesticides organochlorés qui, en dépit, de son interdiction en usage agricole peine à disparaître du paysage chimique français et international.

Les HAP, ou hydrocarbures aromatiques polycycliques, constituent une famille de POP, hautement cancérigènes pour certains, dont les émissions sont particulièrement difficiles à maîtriser de par la multiplicité des sources : gaz d'échappement des automobiles, fumées d'incinérateurs, en fait, toute combustion incomplète. Nous avons hérité, au démantèlement des anciennes cokeries et usines à gaz, de nombreuses friches industrielles aux sols pollués par des goudrons riches en HAP.

### **Exposition aux POP**

L'alimentation constitue la principale voie de contamination pour la moyenne de la population ; on estime par exemple en France que l'alimentation fournit 90 à 95% de l'exposition aux dioxines. D'autres formes de contamination peuvent atteindre des niveaux importants pour les populations les plus exposées : travailleurs des exploitations agricoles (pesticides), des usines chimiques et de l'incinération (dioxines) et populations riveraines de ces activités.

### **Impacts des POP sur la santé des êtres vivants**



Les scientifiques ont pu associer l'exposition aux POP avec un large éventail d'impacts sur la santé des êtres vivants. Toutes les substances chimiques possèdent une toxicité directe dite toxicité aiguë. Cette toxicité, illustrée par les catastrophes industrielles de Bhopal (1984) ou de Seveso (1976), se manifeste aussitôt après une surexposition par divers types de troubles (cutanés, gastriques, nerveux, hépatiques, ...) voire le décès (2500 morts en quelques heures à Bhopal).

Les effets à long terme (toxicité chronique) d'exposition à des doses infimes de POP sont plus pernicious parce qu'ils se déclenchent avec retard et que l'évaluation scientifique se heurte aux intérêts industriels : effets cancérigènes, atteinte à la fertilité, perturbation des systèmes nerveux et immunitaire, perturbation du système endocrinien (système de régulation des hormones).

## **POP et traités internationaux**

Plusieurs traités internationaux visent un ou plusieurs POP à l'échelle régionale ou globale, selon différentes approches.

La convention de l'OMI sur les peintures contenant du TBT et autres composés organostanniques ne réglementera ces produits que pour une application précise.

A l'image de la Convention OSPAR pour la protection de l'Atlantique Nord-Est, la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée désigne, famille par famille, les substances prioritaires (dont des POP) pour la cessation des rejets.

La récente Convention POP de Stockholm, au-delà de sa première étape d'interdiction des pesticides organochlorés, constitue le premier outil international qui permettra de s'attaquer à un ensemble de substances chimiques d'après leurs propriétés communes, en l'occurrence, la persistance, la bioaccumulation et la toxicité CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique à la Reproduction).

## **POP et politique européenne**

Le dossier 'Sortir de la crise chimique - La voie à suivre' présente les propositions de Greenpeace pour la mise en place d'une politique européenne de gestion unifiée des produits chimiques. Depuis sa parution, la Commission Européenne, sous l'égide de la présidence suédoise, a elle-même élaboré un Livre blanc sur la "Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques".

## **Le traité de Stockholm et les "12 salopards"**

Le 10 décembre 2000, 122 pays réunis sous l'égide du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) se sont accordés sur une convention bannissant l'usage de 12 polluants organiques persistants, comptant parmi les produits chimiques les plus toxiques au monde et surnommés, pour cette raison, les "12 salopards".

## **Santé et Incinération**

Il s'agit des PCB, des dioxines, des furanes et de 9 substances actives de produits pesticides : aldrine, dieldrine, DDT, endrine, chlordane, hexachlorobenzène, mirex, toxaphène et heptachlore.

Le traité prévoit : de prévenir la production et l'utilisation de tout nouveau produit chimique portant les caractéristiques d'un POP (persistance, toxicité, bio accumulation), d'engager l'élimination des 12 salopards sauf dérogation spéciale pour le DDT dans certains pays (lutte contre le paludisme), de permettre l'utilisation opérationnelle du principe de précaution afin d'ajouter à cette liste d'autres POP.

Le traité est ouvert à signature à Stockholm, à compter du 21 mai 2001. 50 ratifications sont nécessaires pour le rendre juridiquement contraignant.

Parmi les 12 POP, dix sont des produits industriels déjà réglementés dans la majorité des pays de l'OCDE. Aussi, bien que leur mise au ban international constitue une bonne nouvelle pour les populations et une victoire pour les mouvements écologistes, il faut admettre que les enjeux économiques sont faibles pour l'industrie chimique.

La force du traité du PNUE réside surtout dans les mécanismes mis en place et dans la condamnation de POP non intentionnels, dioxines, furanes et hexachlorobenzène, sous-produits de nombreuses activités industrielles liées à la chimie du chlore ou/et aux opérations de combustion dont l'incinération des déchets.

## **L'ANALYSE DE GREENPEACE**

### **L'objectif d'élimination**

Article 1D

L'objectif du traité est clairement énoncé : élimination des POPs. Les pays JUSCANZ (Japon, USA, Canada, Nouvelle-Zélande) soutenus par les lobbies industriels plaidaient pour une simple régulation. Il s'agit donc d'une grande avancée vers le "Rejet Zéro" déjà amorcée dans le cadre de la Convention OSPAR. La définition de seuils environnementaux ou sanitaires "acceptables" pour les rejets industriels ne permet pas de garantir une protection efficace des êtres vivants.

Du fait même des caractéristiques de persistance et de bioaccumulation des POPs, on ne peut baser le niveau de ces rejets sur une éventuelle capacité d'assimilation des milieux récepteurs. Dès lors, la seule alternative réside dans le "Rejet Zéro", ce que reconnaît explicitement le traité.

## **Pas de nouveaux POPs !**

Article 2D

Le traité demande aux parties signataires de mettre en place une réglementation sur les pesticides, les substances et produits chimiques industriels (ou de compléter les réglementations existantes) avec pour objectif la prévention de la production et de l'utilisation de toute nouvelle molécule présentant des caractéristiques de POP : toxicité, persistance, bioaccumulation, transport sur de grandes distances. Cette disposition adresse un message clair à l'industrie chimique : vous ne pouvez plus disposer de l'environnement comme d'un laboratoire à grande échelle au mépris de la santé des êtres humains et des écosystèmes.



## **Le Principe de Substitution**

Article 3D

C'est la première fois qu'à l'échelle mondiale un traité juridiquement contraignant emploie l'outil du Principe de Substitution. Il apparaît dans l'article 3D comme le moyen nécessaire à l'élimination progressive des POPs non intentionnels comme les dioxines, les furanes, les PCB et l'hexachlorobenzène : "(...) promouvoir le développement et (...) exiger l'usage de matériaux, procédés et produits de substitution pour prévenir la formation et le rejet des substances listées en annexe C (...)".

Les termes de cet article, que Greenpeace a grandement participé à renforcer, ouvrent une brèche vers des produits et solutions de substitution au PVC et à de nombreux autres produits chlorés ainsi qu'à la substitution de l'incinération.

## **Destruction alternative CONTRE Incinération**

Article 4D

L'incinération est reconnue dans l'annexe C du traité comme une des principales sources émettrices de dioxines. C'est pourquoi, si le traité exige la destruction (et condamne le recyclage des POPs) pour la gestion des stocks de POPs, des sols pollués par des POPs ou des produits en contenant, il ouvre la porte à d'autres voies que l'incinération.

## **Autres POPs et Principe de Précaution**

Articles 5F et 7F

Il est fait référence au Principe de Précaution dès le préambule du traité mais seuls les articles du texte ont force de loi. Malgré l'opposition des Etats-Unis, le processus d'inclusion de POPs reconnus ou suspectés dans la liste (pour l'instant limitée aux 12 salopards) comprend les formules suivantes : "L'absence de certitude scientifique absolue n'empêche pas de donner suite à la proposition." et "La Conférence des Parties, tenant dûment compte des recommandations du Comité, y compris toute incertitude scientifique, décide de manière précautionneuse, d'inscrire ou non la substance chimique (...)".

## **Assistance technique et financière**

Articles J et K

Il est prévu la mise en place de mécanismes d'assistance technique et financière pour les pays dits 'en développement' ou 'à économie en transition'. Ces mécanismes restent à définir. Dans un premier temps, le Fonds pour l'environnement mondial devrait gérer la collecte et la distribution des ressources financières en attendant la création d'une structure institutionnelle spécifique.

## **Exemptions**

Annexes A, B et C

Plusieurs exemptions ou dérogations au traité ont été réclamées et heureusement limitées :

- la production et l'utilisation de POPs en laboratoire à des fins de recherche scientifique,
- la production et l'utilisation de DDT pour la lutte anti-vectorielle contre le paludisme dans les pays concernés,
- la présence de POPs dans les produits de consommation introduits avant l'entrée en vigueur du traité - sous réserve d'information des consommateurs,
- la production et l'utilisation de POPs comme intermédiaire en circuit fermé pour la production d'autres molécules ne présentant pas de caractéristiques de POPs - sous réserve d'information des consommateurs (nature du procédé, quantités utilisées, contamination des produits obtenus, ...) et dans un cadre temporel limité (réexamen tous les 10 ans).

Pour obtenir une exemption chaque partie devra déposer une procédure de notification auprès du secrétariat de la Conférence des Parties.

Les deux premières dérogations ci-dessus sont légitimes. Toutefois, les usages du DDT doivent être scrupuleusement contrôlés pour éviter son utilisation frauduleuse en agriculture (particulièrement comme facteur de croissance). Les deux autres dérogations sont contrebalancées par la possibilité d'accès du public aux informations déposées lors de la notification. La production en circuit fermé ne garantit pas l'absence de contaminations des produits ou de risques de pollutions accidentelles ; elle devra faire l'objet à terme d'une substitution par des techniques de production ne nécessitant pas l'emploi de POPs.

### **Autres dispositifs**

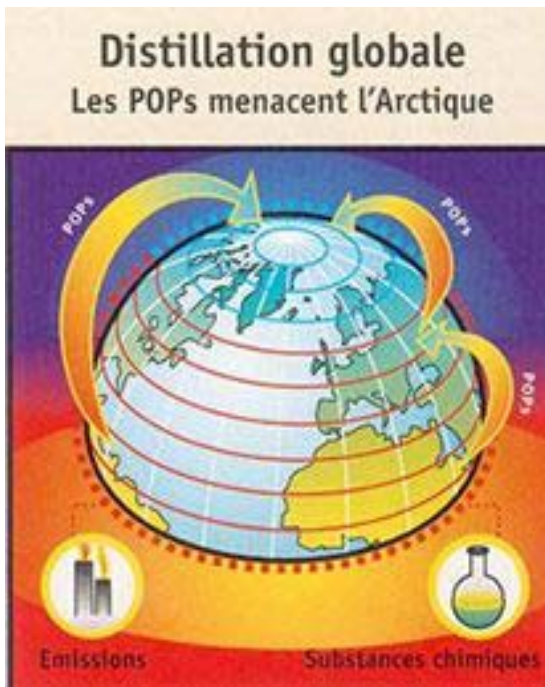
Le traité prévoit de plus les dispositions suivantes :

- échange d'informations entre les parties contractantes,
- information, sensibilisation et éducation du public par les parties contractantes,
- encouragement de programmes de recherche & développement et de coopération scientifique,
- entrée en vigueur du traité 90 jours après la 50ème ratification.

Le Secrétariat de la Conférence des Parties centralise les informations et données des parties (quantités de POP produites, importées et exportées ; destinations ; plans nationaux).

Citons pour finir cet extrait de l'article 5G : "Les informations concernant la santé et la sécurité des personnes ainsi que la salubrité et la protection de l'environnement ne sont pas considérées comme confidentielles".

## **POLLUTIONS TOXIQUES EN MER BALTIQUE**



Les niveaux de pollution en mer Baltique ont dépassé les seuils critiques. L'ensemble de la région fait partie des points les plus pollués au monde.

Bien que les neuf pays des bords de la Baltique aient fait des efforts en vue de la réduction de sa pollution par certaines substances toxiques durant les trois dernières décennies, un récent rapport de Greenpeace révèle que la mer Baltique est toujours dans une situation critique.

Greenpeace a analysé des échantillons de beurre dans de nombreux pays dans le monde. Un échantillon de la région de Saint Petersburg s'est révélé contenir des niveaux de dioxines et de PCB parmi les plus élevés. Des éléments indiquent que les poissons de la mer Baltique sont plus fortement contaminés par les dioxines et les autres POP que ceux des autres eaux. Les niveaux de dioxines et de PCB, faisant pourtant l'objet de mesures de réduction des émissions, n'ont pas diminué durant les dix dernières années et continuent de menacer les écosystèmes baltes et la santé publique.

Qui plus est, les niveaux d'autres substances toxiques, comme les retardateurs de flamme bromés utilisés dans les équipements électriques, ont augmenté de façon catastrophique et les scientifiques ont constaté la présence de nouveaux polluants toxiques dans la faune et la flore marines.

Les autorités finlandaises et suédoises sont si préoccupées par les impacts que peuvent avoir les substances chimiques industrielles présentes dans les poissons sur la population dans son ensemble et plus particulièrement les fœtus en développement et les enfants nourris au sein, qu'ils ont émis des consignes sanitaires. En Suède, on a conseillé aux femmes et aux jeunes filles en âge de porter des enfants de ne pas manger de saumon, de truite ou de hareng de la Baltique plus d'une fois par mois et le reste de la population a été avertie de ne pas en manger plus d'une fois par semaine (Recommandation de l'Administration alimentaire nationale suédoise (National Food Administration) en 1996). On a conseillé à la population finlandaise de réduire sa consommation de hareng de la Baltique.

"C'est tout simplement une catastrophe. Les poissons de la Baltique sont aujourd'hui si contaminés par l'activité des industriels et l'irresponsabilité des politiciens que les autorités doivent prendre des mesures pour réduire les doses absorbées par les gens. Ceci est un exemple de ce que l'avenir nous réserve si nous laissons perdurer les pratiques irrespectueuses de l'environnement permises pendant tant d'années par l'absence de réglementation" a déclaré Wytze van der Naald de Greenpeace.

## **LE "BALTIC TOXIC TOUR" DU MV GREENPEACE**

Le vaisseau MV Greenpeace a entamé le 23 avril 2001 un tour de la mer Baltique pour dénoncer les pratiques industrielles responsables de l'empoisonnement des eaux de cette région du globe.

**20 avril 2001** : quinze activistes de Greenpeace déposent 200 kilos de poissons de la Baltique devant le Ministère de l'Environnement à Stockholm.

Ils demandent à l'ensemble des gouvernements de la Baltique d'agir immédiatement pour que cessent les rejets de POP dans l'environnement.

**25 avril 2001** : près de Saint Petersburg en Russie, 15 activistes de Greenpeace sont arrêtés après avoir escaladé la cheminée d'un incinérateur situé sur l'île de Bely et bloqué l'accès au site.

Les quatre grimpeurs ont déployé une banderole accusant le gouvernement russe de polluer la Baltique avec des POP et d'autres substances chimiques très toxiques. Les autres activistes ont bloqué le pont menant à l'île et à l'incinérateur, empêchant le passage de camions transportant des cendres volantes contaminées provenant de la cheminée. Des analyses ont confirmé la contamination du haut de la cheminée par des composés organochlorés et la présence de niveaux élevés de métaux toxiques comme le cadmium et le chrome dans les mâchefers. Greenpeace demande l'interdiction mondiale des incinérateurs de déchets.

**3 mai 2001** : dans la région de Kaliningrad en Russie, un trentaine d'activistes de Greenpeace bloque les conduites de rejet de l'usine Cetruss de papier et de pâte à papier.

Sa pollution toxique était rejetée directement dans la mer Baltique. Deux des conduites ont été bloquées par des digues tandis que les eaux contaminées de la troisième étaient renvoyées directement dans l'usine à l'aide d'une lance à incendie. Le même jour, Greenpeace a révélé les résultats d'analyses d'échantillons prélevés dans les rejets de l'usine Cetruss confirmant que celle-ci rejette diverses substances chimiques dans l'environnement, notamment des organochlorés. Elle a aussi publié un rapport, Pulp bleaching around the Baltic sea (Le blanchiment de pâte à papier autour de la mer Baltique), qui révèle que l'usine Cetruss fait partie des trois derniers sites de blanchiment du bassin de la Baltique à utiliser du gaz chloré pour blanchir leur pâte et leur papier. Tous trois sont situés dans la région de Kaliningrad.

**10 mai 2001** : Greenpeace révèle le cadeau toxique des militaires à la porte de Stockholm en Suède.

Le bateau MV Greenpeace a navigué jusqu'à "Muskö", la plus grande base navale souterraine de Suède, située près de Stockholm, pour protester contre ses rejets de POP dans la mer Baltique. L'association écologiste a demandé que la marine suédoise ferme les tunnels de la base et toutes les autres conduites afin de contenir la pollution par les PCB et autres POP découverte par les autorités sur la base et pour l'empêcher de se répandre dans l'environnement. "Cette base navale militaire est responsable de plusieurs des plus hautes concentrations de PCB jamais mesurées dans des sédiments suédois" a déclaré, depuis le MV, Emma Oberg, responsable de la campagne Toxiques de Greenpeace. "La Marine est au courant depuis plus d'un an. Elle n'a pourtant rien fait pour empêcher ces substances très dangereuses de s'échapper vers la mer Baltique".

**16 mai 2001** : Greenpeace occupe la cimenterie Cementa sur l'île de Gotland en Suède et demande l'arrêt de l'incinération des déchets sur ce site. Six grimpeurs de Greenpeace équipés de combinaisons de protection ont occupé la cheminée, haute de 100 mètre, de la cimenterie pour protester contre ses rejets permanents de polluants toxiques issus de l'incinération de déchets. Dix autres activistes ont bloqué l'arrivée des déchets en bloquant la bande convoyeuse les acheminant à l'intérieur du four. L'action suivait une négociation de quatre heures avec les responsables de cette usine du groupe allemand Heidelberg. La compagnie, loin de s'engager à mettre un terme à son activité polluante de "brûlage" des déchets, s'était déclarée favorable à l'augmentation des capacités d'incinération de son usine.

**18 mai 2001** : Greenpeace découvre des déchets importés illégalement dans la cimenterie Cementa occupée par ses activistes. Les activistes de Greenpeace ont déversé des déchets sur le perron de la cimenterie, accusant Cementa d'importer et d'incinérer illégalement ces déchets. Durant l'occupation du site, Greenpeace avait découvert des déchets norvégiens pour lesquels l'usine ne disposait d'aucun permis. Greenpeace a invité la police à pousser plus avant les investigations sur les pratiques de la compagnie.

